



Service Public d'Assainissement Non Collectif TARIFS 2021

Libellé de la prestation	Tarifs 2021
Installation inf. ou égale à 20 EH*	
1.1. Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	50 €
1.2. Contrôle de bonne exécution	100 €
1.3. Contrôle de bon fonctionnement – sur demande de l'utilisateur ou dans les cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	150 €
1.4. Contrôle de bon fonctionnement périodique	150 €
1.5. Annualisation – Cas des installations dont le dernier contrôle a été réalisé entre 2014 et 2020	35€ /an
Installation supérieure à 20 EH*	
2.1. Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	150 €
2.2. Contrôle de bonne exécution	300 €
2.3. Contrôle de bon fonctionnement – sur demande de l'utilisateur ou dans les cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	450 €
2.4. Contrôle de bon fonctionnement périodique	450 €
2.5. Annualisation – Cas des installations dont le dernier contrôle a été réalisé entre 2014 et 2020	105 €/an
Toutes les installations	
3.1. Déplacement sans intervention cas prévus au règlement de service	50 €
3.2. Contre-visite cas prévus au règlement de service	80 €

*EH = Équivalent Habitant

A noter : en application de ces tarifs, les pénalités pour obstacle mis à l'accomplissement de la mission (cas prévus aux articles 8.12 et 22 du règlement de service) et le non-respect des délais de réalisation des travaux (cas prévus à l'article 21 du règlement de service) s'élèveront ainsi à 300€ net au titre de l'année 2021